

PROJET DE DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021

DEL 2021.03.10/43

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :
URBANISME

Etaient présents :

Objet :
Cession de la
parcelle cadastrée
AS 257 - Les
Sagnes

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BARC, Christophe OSTI, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Etaient représentés :

Date :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE
LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Hervé BOULAIS

04 mars 2021

Affichage :

04 mars 2021

**Nombre de
membres du
conseil municipal**

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN, Monique OLLAGNIER

En exercice : 33

Présents : 29

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

**Nombre de
suffrages
exprimés : 33**

RAPPORTEUR : M. RICHARD NUSSBAUM

- VU** les articles L. 2241-1 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L. 3113-14 et L 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- CONSIDERANT** la demande formulée par un acteur économique souhaitant réaliser un projet commercial sur la parcelle communale cadastrée AS n° 257, située avenue Jean Moulin,
- CONSIDERANT** que cette parcelle n'est d'aucune utilité pour la collectivité,
- CONSIDERANT** la volonté de la commune de favoriser ce projet,
- CONSIDERANT** la proposition financière de l'acquéreur,
- CONSIDERANT** le souhait de l'acquéreur de se porter ultérieurement acquéreur d'une emprise d'environ 1200 m² à prélever sur la parcelle AS n°180, jouxtant la parcelle AS n°257,
- CONSIDERANT** l'avis du service des Domaines en date du 19/10/2020,
- CONSIDERANT** les travaux de la commission Urbanisme - Développement économique & Numérique, le réunie le 08/03/2021,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la cession de la parcelle communale cadastrée AS n°257 d'une contenance d'environ 5 074m² pour un montant de 800 000€ (huit cent mille euros),
- De préciser qu'un droit de préférence est octroyé à cet acquéreur pour l'acquisition d'une emprise d'environ 1 200m² à prélever sur la parcelle AS n°180, jouxtant la parcelle AS n°257,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

Et les membres présents sont signés au registre après lecture.

URBANISME DEL 2021.03.10/43

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021

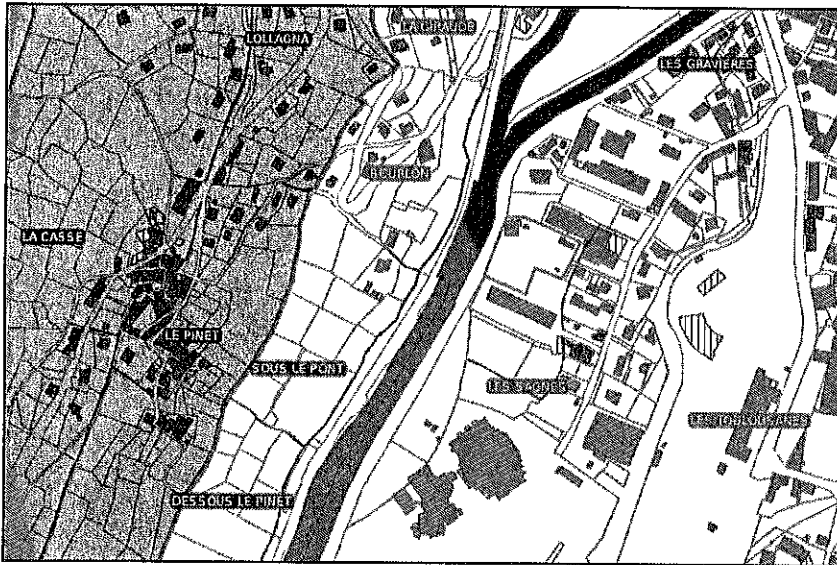
Le Maire
Arnaud MURGIA



CONSEIL MUNICIPAL DU
10/03/2021
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME DEL 2021.03.10/43

CESSION DE LA PARCELLE
CADASTREE AS 257 - LES SAGNES

PLAN DE SITUATION - LES SAGNES :



PARCELLE OBJET DE LA CESSION :

